

**ANNEXE 1**

DÉBITEUR	OBJET	Affectation	PIECE N°	MONTANT INITIAL	RESTE À RECOUVRER	PROCÉDURE DE RECOUVREMENT	MONTANT ADMIS EN NON VALEUR
	DAEU 2018/2019	SFPA	2018/ 200003626	365,00 €	196,00 €	Relance amiable le 20/02/2019 puis un courrier de mise en demeure le 18/03/2019. Le stagiaire, inscrit à la formation en distanciel, a pris contact avec l'agence comptable le 28/03 pour signaler sa situation en arrêt maladie. Il demande un report jusqu'au 15/04/2019, le temps de percevoir ses indemnités. Un courriel du 17/04 lui rappelle l'échéance. Sans nouvelles, une saisie est tentée auprès son employeur puis sur compte bancaire et enfin auprès de Pôle Emploi. Aucune n'a abouti.	196,00 €
	DAEU 2018/2019	SFPA	2019/ 200000129	450,00 €	196,00 €	Relance amiable le 20/02/2019 puis un courrier de mise en demeure le 18/03/2019. Le stagiaire, inscrit à la formation en distanciel, a participé aux premiers examens blancs bien qu'il ne se soit jamais connecté à la plateforme. Une saisie est tentée auprès de Pôle Emploi en avril 2019 puis auprès de 2 banques en juillet et septembre 2019 sans pouvoir recouvrer le solde.	196,00 €
	CONTRAT DE FORMATION 2018/2019	SFPA	2019/ 200000914	50,00 €	50,00 €	Relances amiables en mai et juin 2019. Contactée par téléphone, la stagiaire explique le retard de paiement par une hospitalisation. Malgré un rappel par mail le 26/09/2019 et un courrier de mise en demeure le 18 octobre, la stagiaire ne se manifeste pas. Compte tenu de la modicité de la somme, pas de recouvrement forcé.	50,00 €
	CONTRAT DE FORMATION 2018/2019	SFPA	2019/ 200000016	300,00 €	300,00 €	Relances amiables en juin et septembre 2019 par courrier puis par mail le 25/10/2019. Nous ne parvenons pas à joindre le stagiaire par téléphone. Il ne retirera pas le dernier courrier adressé en recommandé fin novembre. Les saisies auprès de Pôle Emploi et de 2 banques sont infructueuses.	300,00 €
	CERTIFICATION A L'EXAMEN DU TCF	CLUBS	2019/ 200003264	80,00 €	80,00 €	La candidate s'est inscrite à la session du 25/11/2019. Son chèque a été rejeté par la banque le 20 janvier dernier. Informée par mise en demeure le 23 janvier puis par mail en mars, elle ne se manifeste pas. Injoignable par téléphone, une saisie est tentée sur rémunérations auprès du dernier employeur connu. Sans succès: son diplôme ne lui sera pas remis si jamais elle venait à le réclamer.	80,00 €
	CERTIFICATION A L'EXAMEN DU TCF	CLUBS	2019/ 200002365	80,00 €	80,00 €	La candidate s'est inscrite à la session du 24 juin 2019. La banque nous informe du rejet de chèque pour provision insuffisante en septembre. Contactée par téléphone, la candidate s'engage à régulariser par virement. Relance amiable par courrier postal le 25 septembre 2019 puis par message téléphonique le 15 octobre 2019. Une dernière relance est adressée le 18 octobre. Sans réponse, deux saisie auprès de Pôle Emploi et d'un employeur sont tentées mais s'avèrent infructueuse.	80,00 €

DÉBITEUR	OBJET	Affectation	PIECE N°	MONTANT INITIAL	RESTE À RECOUVRER	PROCÉDURE DE RECOUVREMENT	MONTANT ADMIS EN NON VALEUR
	COTISATION A LA RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE AU TITRE DE 2018	UBS	2019/ 200001282	55,90 €	55,90 €	Après un courrier le 22/03/2019 de la DRH informant les intéressés du montant de leur cotisation, relance amiable par mail en mai 2019 puis 2 courriers les 24/06 et 06/09/2019. Les mises en demeure du 13/11/2019 sont restées sans réponse. Compte tenu de la modicité de la somme, pas de recouvrement forcé.	55,90 €
			2019/ 200001283	19,26 €	19,26 €		19,26 €
			2019/ 200001283	28,86 €	28,86 €		28,86 €
	COTISATION A LA RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE AU TITRE DE 2019	IUTL	2020/ 200000997	6,86 € 7,26 €	14,12 €	Cotisations inférieures à 10 euros non réclamées	14,12 €
		IUTV	2020/ 200000674	1,25 €	1,25 €		1,25 €
		UBS	2020/ 200000675	4,14 € 9,27 € 8,28 € 2,90 € 4,14 € 6,21 € 3,51 €	38,45 €		38,45 €
<b>TOTAL</b>							<b>1 059,84 €</b>